

CHARTRE DU SERVICE BABY-SITTING

Cette présente charte détermine l'ensemble des rôles et des engagements des parents et des baby-sitters. Le baby-sitting se définit comme un mode de garde d'enfants, pratiqué de façon occasionnelle ou de courte durée, à titre onéreux. Cette charte précise également le rôle et les engagements du Bureau Information Jeunesse dans la mise en place de ce service.

Le B.I.J.

Son rôle :

- Le Bureau Information Jeunesse facilite la mise en place d'un service de proximité, en mettant en relation l'offre et la demande en matière de garde occasionnelle d'enfants.
- Le B.I.J. dispose d'informations théoriques et pratiques mises à disposition de tous. Il peut vous aider à définir le cadre à respecter, tant en terme de droit que de bonnes mœurs.
- Le B.I.J. n'est pas l'employeur des baby-sitters, en aucun cas sa responsabilité ne pourra être engagée, quant à des manquements de l'un ou l'autre des parties. Les engagements des baby-sitters et des parents résultent d'un accord entre eux, contrat de droit privé dans lequel le B.I.J. n'intervient en rien et n'a aucune responsabilité.
- Sans garantir les compétences des baby-sitters, le B.I.J. organise cependant, tous les ans un « stage baby-sitting » pour les jeunes à partir de 16 ans, afin de découvrir les différents aspects de la garde d'enfants (*droit, législation, stage pratique,...*).

Ses engagements :

- Proposer aux familles de déposer une annonce (*au B.I.J. ou sur le site de la ville*) ;
- Proposer aux futurs baby-sitters un « stage baby-sitting » ;
- Mettre à disposition des baby-sitters les annonces des familles (*dans les locaux et sur le site de la ville*) ;
- Proposer aux jeunes de déposer un CV avec leurs disponibilités (*au B.I.J.*) ;
- Mettre en lien les jeunes correspondants, au mieux, aux critères des annonces ;
- Valoriser la participation à la vie locale.

Conditions :

- Les annonces ne seront prises en compte qu'à réception de la charte datée et signée ;
- Dans le cas où les familles n'auraient pas donné suite à une relance du B.I.J pour connaître la validité de l'annonce ; celui-ci se réserve le droit de supprimer l'annonce du panneau d'affichage ainsi que du site au bout de 3 mois.

Les Parents

Leur rôle :

- Les parents emploient une ou un baby-sitter pour faire garder leur(s) enfant(s). A ce titre ils reconnaissent le travail effectué.

Leurs engagements :

- Déterminer au préalable et conjointement avec la ou le baby-sitter, toutes les modalités de la garde (*arrivée, horaires, prestations, tarifs, retour*) ;
- S'assurer d'avoir une « assurance responsabilité civile » à jour ;
- Respecter la légalité au regard du droit du travail (*informations disponibles au B.I.J.*) ;
- Assumer pleinement leurs responsabilités d'employeur ;
- Informer la ou le baby-sitter de toutes modifications d'horaires afin de s'assurer notamment des conséquences éventuelles (*transport pour le retour, rémunération*) ;
- Rémunérer la ou le baby-sitter au terme de la garde (*en Chèque Emploi Service Universel, en respectant le SMIC horaire*) ;
- Rester joignable pendant la garde ;
- Prévenir le B.I.J. lorsque votre annonce n'est plus à pourvoir ; dans le cas contraire le B.I.J. faute d'une réponse après une relance supprimera votre annonce du panneau d'affichage ainsi que du site ;
- Respecter la présente charte.

Nom :Prénom :

Téléphone :

Date :/...../.....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Les Baby-sitters

Leur rôle :

- Les baby-sitters sont employé(es) par les parents pour garder occasionnellement leur(s) enfant(s).

Leurs engagements :

- S'assurer d'avoir une « assurance responsabilité civile » à jour ;
- Déterminer au préalable et conjointement avec les parents toutes les modalités de la garde (*arrivée, horaires, prestations, tarifs, retour*) ;
- Respecter le domicile des parents et leur vie privée ;
- Honorer tous les rendez-vous (*entretiens, gardes*) pris avec les parents ou les informer suffisamment à l'avance en cas d'empêchement ;
- Recontacter systématiquement les parents qui laissent un message ;
- Rester joignable pendant la garde ;
- Veiller à la sécurité morale et physique des enfants ;
- Tenir compte des consignes et des recommandations des parents ;
- Prévenir le B.I.J., si vous êtes choisi pour un job ;
- Respecter la présente charte.

Nom :Prénom :

Téléphone :

Date :/...../.....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)